



visite de l'appartement pendant le mois de préavis

Par **localight01**, le **03/12/2012 à 22:35**

Bonjour à tous...

ma locataire quitte l'appartement dans moins d'un mois, et la communication ne passe pas entre nous pour X raisons.

Du coup, elle refuse que je fasse visiter l'appartement.

J'aimerais donc savoir si je peux programmer des visites de l'appartement sans l'accord de ma locataire pendant son mois de préavis.

Merci d'avance...

Par **HOODIA**, le **05/12/2012 à 08:16**

le propriétaire ne peut rentrer de force dans le logement pour le faire visiter ,et si le locataire contrairement à la législation ne propose pas un créneau vous pouvez faire constater le refus ,et rien de plus en fait!....

L'expérience de faire visiter un appartement pour la location avec des cartons un peu partout reste peu productif.

Par **janus2fr**, le **05/12/2012 à 08:22**

Bonjour,

Avant tout, le bail comporte t-il bien une clause de visite ?

Car contrairement à ce qui est dit précédemment, aucune loi n'oblige le locataire à laisser visiter le logement si une telle disposition n'est pas prévue au bail.

Si la clause existe, qu'elle n'est pas abusive (pas plus de 2 heures de visite les jours ouvrables) et que le locataire refuse de l'appliquer, vous pouvez saisir la justice pour obliger le locataire à laisser visiter le logement, mais, avec les délais, pour un mois restant ça ne vaut pas la peine.

Seule possibilité, demander réparation devant la justice si vous pouvez chiffrer un préjudice du fait du comportement du locataire...